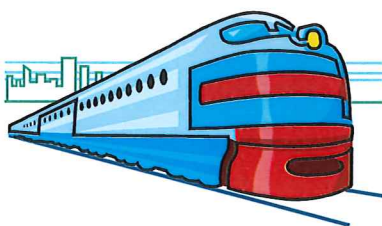




COMMUNE DE COINSINS  
1267 COINSINS



# AVIS A LA POPULATION

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La proposition de notre municipalité, en vue d'offrir aux habitants de notre commune la possibilité de voyager à moindre coût, et de favoriser l'utilisation des transports publics, a une nouvelle fois été approuvée par notre Conseil général, en date du 15 décembre 2014.

Dès lors, nous avons le plaisir de vous informer que

## L'ABONNEMENT DEMI-TARIF CFF POUR L'ANNEE 2015

sera remboursé à chaque citoyen coinsinois, établi au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en résidence principale, qui en fera la demande. Les titulaires d'un abonnement général et d'un abonnement de parcours seront remboursés du montant d'un abonnement demi-tarif annuel.

Afin d'obtenir ce remboursement, nous vous prions de bien vouloir présenter à l'administration communale, durant l'année civile en cours, la carte bleue en plastique qui vous a été adressée par les CFF, au moment du renouvellement de l'abonnement ou lors de sa première émission.

En vous souhaitant d'ores et déjà beaucoup de plaisir lors de vos futurs déplacements, nous vous présentons nos plus cordiales salutations.

LA MUNICIPALITE

Coinsins, le 19 janvier 2015.